

**Objet : Situation du budget et des emplois (mars 2016)**

Délibération du Conseil d'administration du 16 mars 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Affichée au siège de la Régie le

075-200000693-20160316-DCA201607-DE

Et transmise au représentant de l'Etat le

Accusé certifié exécutoire

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Réception par le préfet : 17/03/2016

**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération 2015-068 du 2 décembre 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 et la délibération 2016-008 du 16 mars 2016 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2016 de la régie EIVP ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

**Article unique** : Il est donné acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la situation du budget et des emplois.